



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

**« Pour un développement économique valorisant
tous les atouts et bénéficiant à tous les habitants du
Grand Lyon »**

***Contribution du Conseil de développement du Grand Lyon
sur le développement économique***



Présentation, débat et adoption en séance plénière du 5 novembre 2013

Saisine de M. David KIMELFELD, Vice-président chargé du développement économique du Grand Lyon, de Mme. Dounia BESSON, Vice-présidente du Grand Lyon chargée de l'insertion, de l'emploi et de l'économie solidaire et de M. Bruno LEBUHOTEL, élu communautaire du Grand Lyon

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
CONTEXTE ET METHODE DE TRAVAIL.....	8
1. Le contexte de la saisine	8
2. Méthode et étapes de travail.....	9
PARTIE 1. Perceptions, préoccupations partagées et décalages	11
1.1. La perception d'un réel développement économique, avec toutefois des évolutions problématiques et un manque de lisibilité des politiques publiques	11
1.2. Le constat de décalages qui invitent à compléter et revisiter les politiques de développement existantes	13
PARTIE 2. Poursuivre la politique de soutien à l'économie exportatrice et productive, miser également sur l'économie de proximité	16
2.1. Valoriser les atouts et consolider les politiques actuelles de soutien à la compétitivité de l'économie productive et exportatrice du Grand Lyon	17
2.2. Mieux soutenir dans la durée les PME, TPE, start-ups, et les entreprises innovantes.....	17
2.3. Soutenir activement le développement des secteurs d'activités, pourvoyeurs d'emplois et répondant à des besoins en croissance : services à la personne, économie numérique, éco-activités, économie circulaire, sport, tourisme et loisirs ..	19
2.4. Renforcer les circuits-courts, tant pour la consommation des ménages que l'approvisionnement des entreprises.....	19
2.5. Préserver et développer les emplois artisanaux et de services en cœur de ville et agir contre les déséquilibres provoqués par la pression foncière.....	20
2.6. Privilégier plus généralement un développement territorial équilibré pour favoriser le développement d'activités de proximité, au plus proche des besoins des entreprises et habitants du Grand Lyon.....	20

**PARTIE 3. Un développement économique et des actions de formation /
insertion qui ne laissent personne au bord de la route 22**

3.1. Développer des activités et emplois accessibles à tous types de qualifications
..... 23

3.2. Améliorer la formation et l'orientation initiale, en particulier l'orientation vers
des filières et métiers à fort potentiel d'emploi 24

3.3. Mieux orienter les moyens dédiés à la formation professionnelle et à
l'insertion et améliorer leur efficacité, en particulier pour les formations des
personnes les plus éloignées de l'emploi..... 25

3.4. Simplifier, améliorer la cohérence et l'efficacité des dispositifs
d'accompagnement à la recherche d'emploi existants 25

**PARTIE 4. Pour un développement économique davantage porteur de sens et
de valeurs ; changer de paradigme 26**

4.1. Passer de la compétition à la coopération à tous niveaux..... 26

4.2. Pour des acteurs économiques et sociaux davantage « citoyens » ! 29

4.3. Une gouvernance mobilisant tous les leviers pour mieux accompagner les
transformations à l'œuvre..... 30

ANNEXES

Annexe 1. Liste des participants.....33

Annexe 2. Courrier de saisine37

Annexe 3. Synthèse des enquêtes quantitative et qualitative40

PREAMBULE

« En réponse à la saisine des élus du Grand Lyon, le Conseil de développement a mis en place un groupe de travail pluraliste en décembre 2012. Ce groupe de travail s'est réuni à 11 reprises ; il a débattu de la situation économique du territoire et des politiques économiques actuelles du Grand Lyon ; il a élaboré et supervisé une enquête qualitative et quantitative auprès des Grands Lyonnais sur le développement économique ; il a auditionné de nombreux acteurs. Cette contribution, à caractère exploratoire, est donc le fruit d'échanges qui ont pris appui sur les attentes et les perceptions des citoyens et des acteurs. Elle traduit la volonté des membres du Conseil de développement d'aborder la question du développement économique dans une problématique sociétale plus large, et de croiser une diversité de regards. Enfin son préambule a été écrit collectivement en séance le 17 septembre 2013.

1. Une majorité de Grand Lyonnais perçoit le territoire comme dynamique, attractif et diversifié. Mais ils sont fortement préoccupés par l'aggravation du chômage et la montée de la précarité.

Ils connaissent mal les atouts spécifiques de l'agglomération : lien recherche-industrie, pôles de compétitivité, esprit d'entrepreneuriat, multi-spécialités. La valorisation de ces atouts est insuffisante. Elle permettrait de davantage dynamiser l'innovation, la relocalisation des emplois, la valorisation de la production locale.

Cette dynamique doit s'accompagner d'un développement équilibré des territoires, des entreprises petites et grandes, d'une économie de proximité, et d'une politique de lutte contre la précarité. L'économie pourrait ainsi être plus porteuse de sens et de valeurs.

Cette analyse des perceptions met clairement en évidence des décalages par rapport à ce qui est affiché comme la politique de développement économique du Grand Lyon. Ces décalages parfois porteurs de tension mais aussi d'attentes citoyennes et de propositions dynamiques ont nourri le fil conducteur de cette contribution.

2. Le Conseil de développement recommande :

- De poursuivre le soutien à l'économie productive et de le consolider en particulier vis-à-vis des PME, TPE, et des start-ups, ainsi que pour les entreprises innovantes.
- De préserver et développer les emplois artisanaux et de les suivre au cœur des territoires, notamment en maîtrisant la pression foncière.
- De soutenir activement les secteurs d'activités en croissance, tels que les services à la personne, les éco-activités, les sports, loisirs et tourisme, tout en étant vigilants sur la qualité des emplois offerts
- Et plus généralement toute l'économie de proximité.

Ces actions doivent être menées avec le souci d'équilibrer le développement des territoires, et de renforcer les circuits courts et privilégier les ressources locales.

3. Le Conseil de développement soutient un développement économique qui ne laisse personne sur le bord de la route et qui concerne l'ensemble des habitants du Grand Lyon. Il s'inquiète du paradoxe entre une croissance économique réelle du Grand Lyon, métropole compétitive, et le développement constaté de la précarité, les personnes les plus éloignées de l'emploi l'étant encore plus qu'avant.

Il préconise :

- De développer et soutenir résolument des activités et emplois prenant en compte la diversité des qualifications et des compétences.
- D'amplifier et mieux coordonner l'ensemble des dispositifs d'accompagnement qui ont déjà fait leur preuve.
- D'interpeler les acteurs compétents sur les pratiques et les moyens alloués aux systèmes de formation et d'insertion et organiser une véritable coopération entre tous les acteurs afin d'offrir une efficacité et visibilité d'ensemble de tous les dispositifs.

4. Le Conseil de développement propose de développer davantage l'économie par l'innovation dans toutes ses dimensions ; pas seulement technologique et commerciale, mais aussi organisationnelle, sociale, et citoyenne, où chaque partie prenante se responsabilise et s'engage.

Il suggère de favoriser d'autres formes d'économie, notamment en valorisant toutes les ressources disponibles, et en les rendant accessibles au plus grand nombre, en particulier celles qui relèvent des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Ceci ne sera possible qu'en mobilisant des porteurs de projet accompagnés sur les territoires, des acteurs économiques et sociaux davantage porteurs de valeurs citoyennes et des collectivités territoriales plus conscientes de ces enjeux et organisant mieux leur coopération.

Dans la perspective de mobiliser tous les leviers et d'accompagner les transformations à l'œuvre, il propose enfin qu'une réflexion soit engagée par le Grand Lyon en vue d'améliorer la gouvernance des politiques de développement économique, et de renforcer les partenariats et coopérations ».

Dans cette contribution, le Conseil de développement a volontairement mis l'accent sur l'emploi, l'emploi pour tous, comme une des finalités prioritaires dans le contexte de crise que nous connaissons. Il souligne toutefois que sur le moyen et long terme, le développement économique doit s'inscrire dans un ensemble plus large de finalités, incluant la préservation des ressources de la planète, les préoccupations d'équité sociale et territoriale, les dimensions humanistes du développement. Ces préoccupations ne sont pas absentes de la contribution, elles mériteraient toutefois d'être davantage développées et approfondies dans une réflexion transversale qui pourra avoir lieu ultérieurement.

CONTEXTE ET METHODE DE TRAVAIL

1. Le contexte de la saisine

En septembre 2012, le Conseil de développement du Grand Lyon a été saisi par les Vice-présidents David Kimelfeld, Dounia Besson et Bruno Lebuhotel pour conduire une réflexion sur **la perception et les représentations qu'ont les citoyens Grand Lyonnais des choix du Grand Lyon en matière de développement économique** sur le territoire, notamment en ce qui concerne le soutien aux initiatives et l'encouragement de l'économie sociale et solidaire.

C'est la **première fois que le Conseil de développement est saisi sur le développement économique** de l'agglomération. Toutefois, un grand nombre de démarches depuis plusieurs années avait permis aux membres d'aborder la question du développement économique sous différents aspects :

- la **contribution au Plan de mandat 2008-2014** (octobre 2008) développe de façon argumentée des propositions pour « consolider et diversifier la stratégie de développement économique en s'appuyant notamment sur le tissu des PME de la métropole » ;
- la **contribution au Forum pour une mondialisation responsable** (février 2007) avec une réflexion particulière sur les nouveaux indicateurs de richesse ;
- en 2008-2009, deux séances d'information-débat ont été consacrées à **la crise économique et financière**, et les membres se sont intéressés notamment à la réactivité des acteurs économiques de l'agglomération lyonnaise et à l'anticipation des changements structurels nécessaires à la sortie de crise ;
- une **collaboration initiée entre le CdD et les Journées de l'Économie (JECO)** à partir de 2009 : invitation spécifique aux membres du CdD et proposition d'interventions dans les ateliers consacrés notamment à l'économie verte en lien avec la problématique du changement climatique ;
- une grande partie de la **contribution de l'inter-CdD sur la construction métropolitaine** (juin 2011) est liée à l'économie (développement économique et universitaire comme domaine d'action prioritaire du futur Pôle métropolitain) ;
- la commission Solidarité & Cohésion Sociale a indirectement travaillé sur l'économie, notamment à travers la contribution sur le **futur avenant au CUCS 2011-2014** (juin 2011), sur des thèmes tels que **la réinsertion, le chômage et l'emploi** dans les quartiers populaires ;
- la participation de plusieurs membres aux **Dialogues autour de l'Économie Sociale et Solidaire** le 30 novembre 2011
- **La révision du PLU-H** a également permis au Conseil de développement d'aborder la question du développement économique, **à l'échelle des bassins de vie** (cf. chapitre 3 de la contribution « La place du développement économique et la multifonctionnalité dans la ville »).

Les attendus de la saisine

Le Conseil de développement est appelé à identifier d'éventuelles attentes qui pourraient se traduire par des actions concrètes et/ou par des inflexions de sa politique de développement économique.

2. Méthode et étapes de travail

Il est important de rappeler que cette contribution n'a **pas de prétention d'exhaustivité** et revêt **un caractère exploratoire** sur la thématique du développement économique.

Un groupe de travail « développement économique » composé de personnes volontaires, représentant aussi bien des acteurs économiques et sociaux de l'agglomération que des citoyens s'est réuni lors de **11 séances de travail de décembre 2012 à octobre 2013**.

Il a été piloté par quatre membres (cf. annexe 1) et le Président du Conseil de développement, accompagnés dans la préparation des groupes de travail par la Mission Participation citoyenne de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public et le Cabinet Arènes.

Une méthode de travail inédite

Les membres du groupe de travail ont été destinataires de documents sur les grandes caractéristiques du tissu économique du territoire et des choix stratégiques du Grand Lyon en matière de développement économique, présentés par la Délégation générale au développement économique (DGDEI) et par l'Agence d'urbanisme. Le groupe de travail a également procédé à de nombreuses auditions d'intervenants extérieurs qualifiés pouvant apporter des éclairages divers et donner ainsi une vision la plus large possible des enjeux liés au développement économique du Grand Lyon (cf. annexe 1).

Ces apports extérieurs ont contribué à mieux saisir les enjeux du sujet, à gommer des a priori subjectifs et à faire progresser le débat.

Cette démarche a été l'occasion d'expérimenter, pour le Conseil de développement, de nouvelles manières de travailler pour répondre aux enjeux de la saisine : pour conduire sa réflexion et formuler ses préconisations, il a choisi de s'appuyer sur une analyse des connaissances et représentations des citoyens Grand Lyonnais.

Aussi fallait-il pouvoir **disposer d'éléments sur les perceptions des habitants concernant la situation économique de leur territoire et sur les enjeux qu'ils jugent prioritaires**. C'est dans ce but que le Conseil de développement a confié au Pôle Marketing de la Direction Prospective et Dialogue Public du Grand Lyon et son prestataire Nova7, la **réalisation d'une étude en deux volets** :

- une **enquête quantitative**, auprès d'un échantillon statistiquement représentatif de 1000 habitants du territoire.
- une **enquête qualitative**, auprès d'une quinzaine de personnes en situation de précarité interviewées dans le cadre d'entretiens individuels semi-directifs, la thématique de la précarité ayant été identifiée comme particulièrement importante par les membres du Conseil de Développement.

Au terme d'une réflexion collective animée par le cabinet Arènes dans le cadre des séances de travail préparatoires (avec le Conseil de développement puis avec son groupe de pilotage), trois grandes thématiques ont été retenues par les membres du Conseil de développement :

- les perceptions des Grand Lyonnais concernant la dynamique économique de l'agglomération
- les perceptions des Grand Lyonnais de leur propre situation
- les attentes des Grand Lyonnais en matière de politique de développement économique



C'est sur la base de ces résultats (cf. synthèse des résultats en annexe 3) que le groupe de travail a poursuivi sa réflexion en mobilisant des parties prenantes de l'agglomération afin de mettre en perspective les conclusions de l'enquête, alimenter sa réflexion et aboutir à des propositions.

Il importe de préciser que **les débats et les controverses** ont parfois été vifs au sein du groupe de travail, à l'image de ceux qui traversent la société. Toutefois, **sans rechercher le consensus**, le groupe de travail a néanmoins cherché à dépasser les confrontations de points de vue pour produire une réflexion, des propositions et des recommandations argumentées à l'attention des élus.

Dans cet esprit, **le Préambule de la contribution a été rédigé collectivement** en séance.

PARTIE 1. PERCEPTIONS, PRÉOCCUPATIONS PARTAGÉES ET DECALAGES

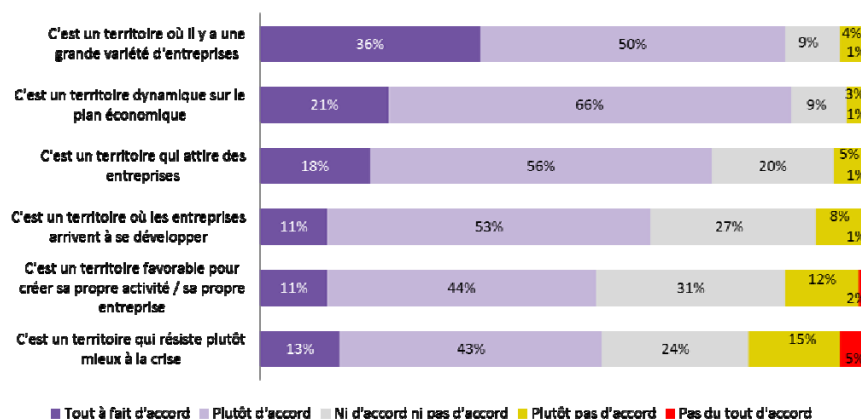
1.1 La perception d'un réel développement économique, avec toutefois des évolutions problématiques et un manque de lisibilité des politiques publiques

a. Un territoire dynamique et « multi-spécialiste »

- Les résultats des enquêtes¹ font ressortir des perceptions globalement positives de la situation économique du Grand Lyon, considéré par une majorité d'habitants comme un territoire dynamique, attractif et diversifié.

Un territoire dont la situation économique est perçue plutôt favorablement

Je vais vous dire des phrases qu'on peut dire à propos du territoire du Grand Lyon et vous me direz si vous êtes d'accord ou pas d'accord



Extraits des résultats de l'enquête quantitative

Perception positive également partagée par les demandeurs d'emploi.

- Des perceptions incomplètes sur certaines caractéristiques du tissu économique lyonnais. Beaucoup de sous-traitance, beaucoup de travail en réseau sont insuffisamment connus (clusters, clubs d'entreprises de zones d'activités, unions commerciales).

¹ cf. Synthèse des résultats en annexe 3

- Identité du territoire : d'une certaine façon, la diversité (multi-spécialisation) constitue une « spécificité » lyonnaise. Spécialisation sur certaines filières : systèmes de diagnostic médicaux et vaccins, chimie verte, textile, systèmes de transport, numérique (image, éditeurs de logiciels, etc.). L'ingénierie et les études techniques au service d'autres filières constituent également un secteur transversal intéressant : il s'agit d'une spécialisation forte, même si elle n'est pas affichée en tant que telle dans les politiques du Grand Lyon.

- La succession et la multiplicité des projets d'aménagement urbain participent de cette image de ville dynamique sur le plan économique.

« Il y a beaucoup de projets urbains, donc on se dit que l'économie doit bien fonctionner. »

« Il y a beaucoup de projets d'aménagement, avec Confluence, Rives de Saône, des projets de tours à la Part-Dieu. Ça veut dire qu'il y a de l'argent qui rentre, des entreprises qui investissent en Rhône-Alpes. »

Extraits de l'enquête qualitative

- Une attractivité du territoire s'appuyant sur une multiplicité de facteurs : sa situation géographique et à son histoire, les dynamiques internes du tissu économique métropolitain et favorisées par les politiques de développement économique, la place de la recherche et des transferts de technologie, et aussi les politiques de développement urbain, de déplacements, et de qualité du cadre de vie.

- Un territoire disposant de nombreux atouts qui sont souvent sous-estimés par les Grand Lyonnais eux-mêmes...

b. Un esprit d'entrepreneuriat présent sur le territoire

L'enquête auprès des Grands lyonnais fait apparaître que le soutien à la création d'entreprise constitue potentiellement un enjeu fort pour la politique économique du territoire : 84 % des habitants considèrent qu'il s'agit d'un objectif prioritaire : 19 % des salariés et 27 % des étudiants /chercheurs d'emplois envisagent de créer leur propre activité ou entreprise.

Cette aspiration est présente chez les personnes en situation de précarité, avec des projets principalement orientés sur les services ou l'artisanat mais qui se sentent démunies et ne connaissent pas bien les démarches et les dispositifs. Même si une telle constatation est habituelle en situation de chômage élevé, elle doit être prise en considération.

c. Un déficit de lisibilité/ visibilité des politiques de développement économique

Lors des différents échanges au sein du Conseil de développement, il est ressorti pour beaucoup de membres un déficit de lisibilité/ compréhension des pôles de compétitivité : aussi bien pour les citoyens, que pour les acteurs économiques.

Plus largement ce déficit de lisibilité concerne les politiques menées en matière de développement économique (ex : rapprochement recherche-industrie, innovations technologiques, actions menées dans le champ de l'ESS, etc., c'est un peu une « boîte noire »).

d. Des mutations qui posent question, des fragilités, un « effet ciseau »

- Tertiarisation de l'économie / diminution place de l'industrie et ses conséquences sur les types d'emploi proposés : dans la période récente, la diminution de l'emploi industriel n'est pas compensée par la croissance des emplois de service.

- Forte tendance à l'**externalisation de certaines fonctions** qui n'est pas sans conséquence sur la précarisation de l'emploi.

- Un risque de **bipolarisation** entre les emplois à haute valeur ajoutée (emplois très qualifiés dans des secteurs d'activité compétitive), et les emplois faiblement qualifiés sans véritable synergie. Quelle place pour les emplois intermédiaire.

- **Allongement conséquent des trajets domicile/ travail**, contrairement aux objectifs du SCoT : « ville des courtes distances », accentué par la hausse du coût du foncier et la très forte hausse du coût des logements particulièrement pénalisante pour les couches intermédiaires.

- **Un effet ciseau** : constat d'une inadéquation entre offre et demande d'emploi sur le territoire du Grand Lyon - alerte concernant « l'effet ciseau » relatif à la **croissance concomitante de l'emploi et du chômage**.

Exemple de la conférence des maires Porte des Alpes (Sr Priest, Mions, Chassieu) : on observe un développement du parc technologique avec une croissance de 22% de l'emploi salarié privé et une augmentation de 29% du nombre de demandeurs d'emploi. Le développement économique n'est plus systématiquement synonyme de créations d'emplois-

Environ 10% de personnes en situation de précarité dans l'agglomération et 16% de personnes se sentant exclues de la dynamique de développement économique de l'agglomération (cf. Synthèse des enquêtes quantitative/qualitative en annexe 3).

1.2 Le constat de décalages qui invitent à compléter et revisiter les politiques de développement existantes

a. Les priorités exprimées et largement partagées par le Conseil de développement et les Grands Lyonnais

*Comme cela apparaît assez clairement dans l'enquête, c'est très largement la question de l'**emploi**, et tout particulièrement celui des personnes en situation de précarité, qui a retenu et inspiré les réflexions du Conseil de développement. Et ce, alors même que le développement économique, pris en son sens habituel, n'inclut pas nécessairement l'emploi, comme objectif et comme finalité. Emploi qui, par ailleurs, ne figure pas en tant que tel dans les compétences institutionnelles du Grand Lyon, même s'il relève de ses responsabilités.*

Au même titre que les Grands Lyonnais interrogés, le Conseil de développement ne s'est pourtant pas cantonné à une approche étroite du développement économique, resituant ce dernier dans une perspective sociétale se voulant fondamentalement porteuse de sens et de valeurs. D'où les priorités qu'il entend mettre en avant, correspondant très largement à celles exprimées dans l'enquête par les personnes interrogées de la société civile.

Quatre préoccupations prioritaires exprimées par les Grands lyonnais et relayées par le Conseil de développement

Tirées de l'enquête quantitative

> **Soutenir le dynamisme de l'agglomération, particulièrement en matière d'emploi**

- Créer des activités et de l'emploi : une préoccupation majeure pour tous les membres du CdD et des personnes enquêtées.
- Favoriser l'**ancrage territorial** des entreprises, sous toutes ses formes : implantation des sièges sociaux des petites et grandes entreprises, activation des réseaux d'entreprise, écosystèmes territoriaux (type Vallée de la Chimie où des entreprises de maintenance sont présentes...).
- Plus généralement, **cultiver le partenariat local** et les relations avec l'environnement territorial.

> **Favoriser l'accès à l'emploi, avec en priorité celui des personnes en situation de précarité**

- « Favoriser l'insertion économique des personnes en situation de précarité » : un objectif perçu comme prioritaire par 93% des habitants sondés.
- Accompagner par l'acquisition des compétences et la formation adaptée.

> **Relocaliser et territorialiser l'économie**

- « Favoriser l'origine locale/ régionale des produits consommés » : un objectif prioritaire pour 90% des personnes sondées.
- Activités les plus prioritaires à développer selon les habitants : activités de services à la personne (aide à domicile, garde d'enfants, assistance personnes âgées ou dépendantes...), activités de service de proximité (commerce, artisanat...).
- Évoluer vers la ville multipolaire (cf. SCOT) et ne pas trop concentrer dans zones d'activités à l'extérieur dans logique des villes des courtes distances.

> **Privilégier un développement économique porteur de sens et de valeurs**

- Reconnaître l'importance de toutes les formes de l'économie : économie productive, économie de proximité, économie sociale et solidaire, métiers manuels, etc.
- Mobiliser de l'épargne au service de projet de développement dans la durée au service du territoire plutôt que dans une logique spéculative.
- Développer et valoriser la dimension éthique dans l'ensemble des activités économiques.

On constate ainsi un décalage entre les objectifs affichés du Grand Lyon (ciblés sur rayonnement international, grands projets structurants, etc.) et certaines priorités exprimées par les habitants comme :

- promouvoir la création et le développement des entreprises avant tout comme leviers pour l'emploi, notamment pour les jeunes.
- favoriser l'insertion économique des personnes en situation de précarité.
- favoriser l'origine locale/régionale des produits.
- adapter l'offre de formation sur le territoire aux besoins des employeurs et des publics.
- donner davantage sens et valeurs au développement économique.

➔ *Le Conseil de Développement estime que ces décalages sont de nature à créer des points de tension et interpellent fortement les priorités stratégiques portées par le Grand Lyon et les acteurs du territoire.*

b. Le développement économique du territoire ne se limite pas aux grandes entreprises : ne pas oublier les PME, TPE, secteur public, économie de proximité et ESS

« *Small is big* » : 85% du tissu économique grand lyonnais est composé d'entreprises de moins de 20 salariés.

- *Les entreprises et services publics sont des acteurs essentiels de l'économie* (Emploi public : 21% de l'emploi salarié sur le Grand Lyon), notamment dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la recherche, des transports, de la culture, de l'action sociale, etc. Ces domaines sont créateurs de richesses, d'emplois, de revenus (largement dépensés localement), d'attractivité, et sont indispensables au bon fonctionnement des entreprises au delà de la vie sociale.

- *Économie de proximité* : environ 34% de l'emploi sur le Grand Lyon. Cette économie recouvre diverses activités comme les commerces, l'artisanat, les entreprises qui travaillent sur le marché métropolitain, services (entreprises, personnes).

- *Économie sociale et solidaire* : 10% de l'emploi sur le Grand Lyon ; secteur dynamique avec une progression de l'emploi de 4,4% contre 0,5% en moyenne dans le Grand Lyon.

Il y a de la place pour d'autres volets dans la politique de développement économique

➔ Invitation à inscrire le développement social et culturel au cœur du développement économique et à décloisonner les approches

PARTIE 2. POURSUIVRE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE EXPORTATRICE ET PRODUCTIVE ET MISER DAVANTAGE SUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Constats liminaires et enjeux

Le Conseil de développement affirme son soutien aux entreprises qui développent l'innovation et reconnaît la pertinence des actions développées par le Grand Lyon en matière de Pôles de compétitivité et de rayonnement métropolitain qui concernent 30 à 40% des emplois environ.

La présence des grands groupes sur le territoire permet à une multitude d'entreprises sous-traitantes de se développer et ainsi de créer des emplois. En ce sens les grandes entreprises participent d'une économie distributive (en termes de salaires et d'impôts).

De manière complémentaire, l'économie de proximité présente un réel potentiel : son poids dans l'économie du Grand Lyon est loin d'être négligeable : 34% du stock d'emplois (2009) et de la croissance des emplois (1999-2009). Or l'aire urbaine de Lyon est la moins bien dotée en termes d'emplois de proximité, elle apparaît en retrait concernant la progression des emplois de proximité (par rapport aux autres aires urbaines : Montpellier, Toulouse, Nantes, Rennes, Bordeaux...). Il faut garder à l'esprit que dans l'économie de proximité (répondant à des besoins des habitants du Grand Lyon), il faut distinguer les activités marchandes dépendant des clients des activités non marchandes dépendant de la capacité de la société à les subventionner. Par ailleurs, ces emplois sont non-délocalisables et correspondent à des métiers offrant une grande diversité de qualifications (du médecin au caissier).

Enfin, **des attentes fortes se sont exprimées dans les enquêtes qualitative et quantitative**, concernant le développement de certains secteurs (cf. §5) :

- Développer l'importance des **services aux entreprises et aux ménages** : services privés, de toute nature (impliquant des qualifications fort diverses) mais aussi services publics dont il faut garantir le maintien au niveau local (services de proximité) alors que la tendance est au regroupement (cf. antennes de Sécurité sociale).
- Accompagner l'**adaptation aux nouveaux besoins** (notamment écoute, suivi des personnes, prise en compte des nouveaux besoins en matière de santé - lutte contre les addictions, etc.- d'accueil, de loisirs, de vie et d'expression culturelles). En ces domaines la récente réforme des rythmes et activités scolaires constitue une réelle opportunité de développement d'activités et de créations d'emplois.

Cette orientation ne signifie pas un repli sur soi : au contraire, **le développement de l'économie de proximité induit des effets positifs pour toute l'économie locale, y compris l'économie productive.**

Plus généralement, le CdD estime que **l'orientation stratégique à mettre en avant est d'organiser une articulation efficace entre l'économie productive et l'économie de proximité.**

Cette articulation passe notamment par l'accent à mettre sur le rôle **redistributif** que doit également jouer l'économie productive

2.1. Valoriser les atouts et consolider les politiques actuelles de soutien à la compétitivité de l'économie productive et exportatrice du Grand Lyon

« C'est un des points où Lyon peut faire quelque chose. C'est dans l'activité de pointe qu'on peut créer de l'emploi. Il faut faire la Silicon Valley comme aux États-Unis ! »

« Par rapport à Grenoble, on est carrément en dessous »

Extraits de l'enquête qualitative

« Beaucoup de « grand-lyonnais » méconnaissent ou sous-estiment les atouts de leur territoire »

Plusieurs membres du Conseil de développement

- Soutenir activement la politique de recherche et les liens entre la recherche et l'industrie, un atout majeur de Lyon en France ; poursuivre activement la politique des pôles de compétitivité et les mutations économiques, technologiques et territoriales qu'ils sous-tendent.
- Une attention renforcée aux politiques de formations pour assurer une main d'œuvre qualifiée qui puisse répondre aux besoins des entreprises.
- Une localisation pensée en lien avec le PLU-H et le Schéma de développement économique pour que les entreprises puissent s'implanter et se développer là où elles sont et dans une logique de bassin d'emploi.
- Valoriser les atouts majeurs du territoire auprès des grands lyonnais et à l'extérieur. Développer une communication positive afin notamment de mieux parler des secteurs traditionnels exportateurs qui s'appuient également sur les PME.
- Une politique favorisant (ou valorisant) l'ancrage territorial des grandes entreprises et de leurs dirigeants.
- Soutenir davantage les start-ups comme levier d'innovation.
- Appuyer les entreprises qui mettent en avant les valeurs de l'ancrage territorial dans la région lyonnaise et les atouts que celle-ci apporte dans un contexte de mondialisation.

En même temps que la consolidation de ces actions de l'économie productive, le CDD recommande d'**ouvrir** les actions du GLEE sur les activités d'économie de proximité et de développer des lieux d'espaces collaboratifs pour **articuler ces deux champs du développement économique** (cf. partie 4 pour propositions)

2.2. Mieux soutenir dans la durée les PME, TPE, start-ups, et les entreprises innovantes

> *Mieux soutenir les entreprises de taille modeste qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder aux ressources nécessaires à leur développement (ingénierie financière, conseils stratégiques, fonctions supports...)*

- Soutenir les initiatives des chambres consulaires et autres organismes d'appui (organisations socioprofessionnelles, organisations patronales) aux démarches de création, mise en réseau et développement économique et social des entreprises.
- Développer des guichets uniques sur les territoires avec capacité d'orientation vers les différentes chambres existantes.
- Veiller à ce qu'à l'occasion des grands investissements publics ou privés sur la métropole, une part significative des marchés soient réservés aux PME locales (exemple récent du projet de nouveau terminal de l'aéroport Saint Exupéry)
- Favoriser la connaissance du tissu économique entre entreprises sur un même territoire.
- Favoriser les coopérations et le regroupement en clusters (cf. partie 4).
- Favoriser la bonne orientation du financement des entreprises (Caisse des Dépôts, BPI, etc.) et s'appuyer sur le développement d'une ingénierie financière adaptée.
- Améliorer la lisibilité/ visibilité des dispositifs d'accompagnement aux entreprises existantes (Lyon Ville de l'Entrepreneuriat).
- Renforcer le rôle des développeurs territoriaux mis en place par la DGDEI dans différents secteurs du Gd Lyon dans l'accompagnement des entreprises et leur mise en relation avec leur environnement.

> Appuyer en priorité **la création** de start-ups, d'entreprises innovantes

→ en changeant d'échelle dans la coopération avec la recherche

- Il se crée 60 à 70 start-ups par an (cf. chiffres Grand Lyon). Pour être plus ambitieux, il conviendrait de surmonter la difficulté liée au grand éclatement dans ce domaine de la coopération recherche / entreprises des établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein du PRES (Pôle de recherche d'enseignement supérieur) de l'Université de Lyon. La création de start-ups passe en effet par des plateformes (qui font le lien entre entreprises et recherche et favorisent l'incubation, comme Insavalor ou Crealys), de masse critique suffisante ce qui n'est pas actuellement pleinement le cas. Le CdD insiste pour qu'une nouvelle étape soit franchie dans la gouvernance du PRES.

→ en développant les lieux de type « clusters » favorisant les connections dans un même secteur d'activité qui soient moteur pour des synergies favorables. Exemple du Pôle Pixel à Villeurbanne qui a développé des synergies de travail autour de l'image.

> Mieux accompagner les **moyennes et petites entreprises en difficulté**

« On est beaucoup dans des objectifs à court terme, on veut que tout le monde crée son entreprise. A la sortie, il y en a beaucoup qui s'écroulent au bout de deux ans lorsqu'il faut payer les charges. Il vaudrait mieux aider les entreprises en place, les aider à se développer, pérenniser l'existant »

Extrait de l'enquête qualitative

- Anticiper davantage les situations de mise en danger d'une entreprise, de façon à prendre les dispositions appropriées avant que celle-ci ne soit menacée dans sa survie.
- Rendre plus visible l'accompagnement (type URSCOP ou autres) sur la question de la reprise par les salariés et de la transmission d'entreprises.

2.3. Soutenir activement le développement des secteurs d'activités, pourvoyeurs d'emplois et répondant à des besoins en croissance : services à la personne, économie numérique, éco-activités, économie circulaire, sport, tourisme et loisirs

- Développer les services, notamment les **services à la personne**, systèmes de garde d'enfants, accompagnement des personnes, etc. en tenant compte de l'évolution des demandes, et en étant vigilant sur la qualité des services et des emplois (niveaux de salaire, pérennité de l'emploi, conditions de travail...)

« Je pense que c'est le créneau qui va créer de l'emploi, on en aura besoin de plus en plus avec le vieillissement de la population. »

Extrait de l'enquête qualitative

- Valoriser également les **services aux entreprises** (Internet, « cuisine du web », pépinières 3.0, etc.).

- Favoriser le développement des **éco-activités**, notamment les activités liées au recyclage celles-ci étant fortement pourvoyeuses d'emplois très diversifiés, faiblement délocalisables et écologiquement vertueuses et organiser les activités commerciales liées au réemploi. Organiser une campagne de sensibilisation des bailleurs à la rénovation thermique, des habitants au tri, aux modes doux, etc. qui créeraient des emplois ad hoc.

- Plus généralement, promouvoir toutes les activités que l'on désigne désormais sous le nom de l'« **économie circulaire** », plutôt que « linéaire » (extraire-fabriquer-consommer-jeter), autant pour répondre aux défis du développement durable que pour participer à la ré-industrialisation de la France avec à la clef de nombreux emplois non-délocalisables.

- Accompagner le développement des activités **de sport, de loisirs et de tourisme** ainsi que l'événementiel. Miser davantage sur le tourisme de fin de semaine Valoriser les richesses gastronomiques du territoire (cf. projet de Cité de la gastronomie). Renforcer les équipements notamment sportifs, les événements, salons professionnels et grand public.

2.4. Renforcer les circuits-courts, tant pour la consommation des ménages que l'approvisionnement des entreprises

« C'est le plus important. A partir du moment où on achète local, on fait vraiment vivre la région, la ville, le quartier. Ça a un impact direct. Et les collectivités peuvent agir, elles peuvent pousser à la consommation locale »

Extrait de l'enquête qualitative

Le Conseil de développement reprend ici des orientations qu'il avait déjà développées dans des contributions précédentes (sur le SCOT, le Plan Climat, le projet de PSADER, le PLU-H du Grand Lyon) :

- Mieux organiser les circuits de **consommation et d'approvisionnement**, et la **logistique urbaine**.

- Avoir une **politique foncière** qui permet effectivement le maintien de l'agriculture à proximité des centres et au sein de la Métropole, condition indispensable pour de réels circuits courts.

- Valoriser les **ressources locales** (régionales) en tous domaines (matériaux, ressources naturelles, énergie...), y compris ceux de la recherche et des hautes technologies.
Et plus largement intégrer les exigences du développement durable : rationalisation du transport, usage de la voie d'eau, etc.

2.5. Préserver et développer les emplois artisanaux et de services en cœur de ville et agir contre les déséquilibres provoqués par la pression foncière

*«Il faudrait faire quelque chose. Il y a beaucoup de petits commerces qui ferment. »
Extrait de l'enquête qualitative*

- Imaginer des formes d'accès au foncier plus favorables pour le petit commerce et l'artisanat : lutter contre l'augmentation du prix des baux, définir des îlots artisanaux et commerciaux ou de services protégés de la pression foncière notamment à travers les règles du futur PLU-H.
- Poursuivre et approfondir les réflexions sur les façons de renforcer la capacité des communes à maintenir les commerces sur leur territoire avec l'appui du Grand Lyon.
- Poursuivre les efforts engagés par le Grand Lyon, le Sepal et l'Interscot pour maîtriser les implantations de grandes enseignes sur le territoire, en particulier au niveau des franges.
- Effectuer un travail de pédagogie pour montrer l'intérêt pour les habitants des activités artisanales de proximité. (cf. propositions PLUH).
- Développer des dispositifs, tels des conventions silence avec les transporteurs.

2.6. Privilégier plus généralement un développement territorial équilibré pour favoriser le développement d'activités de proximité, au plus proche des besoins des entreprises et habitants du Grand Lyon

- **Mieux connaître** : études, suivis, diagnostics, veille / développer les capacités de veille pour identifier les besoins non couverts, l'évolution des demandes, des comportements y compris ceux liés aux changements de population sur le territoire, et ceci en différents domaines: commerces, services, culture, loisirs...
- Favoriser **l'émergence** d'entreprises répondant à ces besoins sur le territoire.
- Tenir compte des besoins des salariés travaillant sur le territoire en créant par exemple des lieux d'accueil petite enfance comme les crèches (y compris pour favoriser le cadre accueillant des entreprises qui s'installent).
- Penser une répartition des activités en phase à la fois avec les besoins des entreprises et ceux d'un développement maîtrisé et économe de l'espace dans chacun des territoires du Grand Lyon.
- Être attentif aux secteurs géographiques les plus déficitaires en emploi (par ex. Val de Saône), et veiller à ce que la création d'activités progresse au moins au même rythme que celui de l'habitat et de la population.
- Inciter plus fortement les communes à coopérer pour la création et la gestion des espaces d'activités, en lien avec le Grand Lyon peut prendre des initiatives importantes en ce domaine (foncier, transport, logement, etc.).

- Poursuivre en Zones Franches Urbaines le développement de programmes d'immobilier d'entreprise, de commerce, de village d'entreprises. Les ZFU, si elles n'ont pas permis une baisse de chômage significative, ont fait rentrer l'économie dans la politique de la ville, et permis le désenclavement des quartiers et la mixité des fonctions.
- Plus généralement, développer à l'échelle de l'agglomération et dans chacun des territoires qui la composent une **approche globale du développement**, qui pourrait prendre la forme d'un **schéma de développement économique territorial** intégrant ces différentes préoccupations, en articulation avec les documents de planification urbaine (SCOT, PLU-H, PDU, etc.), et s'appuyant sur les travaux des services en charge du développement économique et du développement urbain notamment (DGDEI et DGDU) et de l'Agence d'urbanisme.
- Et renforcer / généraliser les missions des **animateurs territoriaux** (DGDEI, communes ou ensemble de communes, clubs d'industriels de zones d'activités...) avec un rôle d'information d'échanges ou d'alerte au service du développement de l'économie de proximité. L'objectif est d'en faire de réels animateurs du développement territorial.

PARTIE 3. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES ACTIONS DE FORMATION / INSERTION QUI NE LAISSENT PERSONNE AU BORD DE LA ROUTE

Constats liminaires :

- Forte représentation des cadres et de professions intellectuelles supérieures dans la zone d'emploi de Lyon (21% de la population a un niveau cadre) selon la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon.
- Constat d'un effet ciseau relatif à la croissance concomitante de l'emploi et du chômage.
- 10% de personnes se considèrent en situation de précarité dans l'agglomération et 17% se sentant exclus de la dynamique de développement économique (cf. résultats de l'enquête quantitative).
- « Favoriser l'insertion économique des personnes en situation de précarité » : un objectif perçu comme prioritaire par 93% des habitants sondés.
- Une diversité et une richesse sur le territoire des formes d'accompagnement selon les publics mais difficilement lisible et compréhensible pour ceux en ayant besoin.
- Enjeux forts : adapter l'offre de formation, mieux accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi, celles désireuses d'entreprendre, etc.
- **43 %** des étudiants et demandeurs d'emploi interrogés dans l'enquête, ont le sentiment que leur formation initiale ne correspond pas aux besoins des employeurs.
- La meilleure intégration de tous passe également par l'équité dans le territoire Grand Lyon : équité dans le travail (nb emplois offerts liés à la présence d'activités) mais également équité dans l'urbanisme et le cadre de vie.
- Favoriser le développement d'une réelle préoccupation collective de **l'employabilité de chacun-e**, y compris au sein des entreprises et services publics locaux qui ont leur rôle à jouer en faveur de l'insertion, de l'apprentissage.

La formation et l'insertion sont des compétences qui relèvent pour l'essentiel d'autres collectivités locales (notamment la région, les communes, le département), de l'État et organismes spécialisés Et il existe dans de nombreuses filières des rapports étroits entre les organisations professionnelles, organismes de formation et pouvoirs publics.

C'est pourquoi le Conseil de développement avance, en toute modestie, des propositions qu'il conviendrait certainement d'approfondir en lien avec les acteurs pré-cités et en mobilisant les expertises nécessaires. Il semble important pour le Conseil de développement de souligner l'importance des pistes présentées ci-dessous et appelle à renforcer leur mise en œuvre

3.1. Développer des activités et emplois accessibles à tous types de qualifications

- Valoriser les filières à fort potentiel d'emploi dans l'agglomération lyonnaise
Ex : informatique, secteur du bois, métallurgie, recyclage, services de proximité (notamment services à la personne, artisans...), évoqués dans la partie précédente.
- Travailler sur les propositions d'emploi non satisfaites (comme dans le bâtiment, où certains postes ne sont pourvus. Cf. intervention de B. Fontanel, président du MEDEF). Beaucoup de gens en situation de précarité ou sans emploi pourraient occuper ce type de poste à condition de bénéficier d'un accompagnement et d'une formation adéquats.
- Soutenir les personnes précaires qui souhaitent créer leur entreprise par un accompagnement spécifique.

«J'ai comme projet professionnel de créer ma propre structure. Je suis en train de le faire. L'insertion professionnelle est trop compliquée, en plus les entreprises sont plus prêtes à payer des prestations que de nouveaux employés. »

Extrait de l'enquête qualitative

- Considérer les associations d'insertion par l'activité économique comme des partenaires.
- Privilégier davantage dans les process de production ceux qui sont les plus riches en création ou maintien d'emplois (mieux articuler investissement humain/ investissement technologique).
- Cela passe également par une revalorisation de ces emplois et des conditions de travail de ces secteurs d'activités pour attirer des candidats (statut/rémunération). L'objectif est que les candidats y trouvent un intérêt plus important que celui de ne rien faire ou de toucher le RSA.
- Maintenir autant que possible des emplois n'exigeant pas ou peu de qualifications (ex : stations services, commerces, etc.).
- Réintégrer dans les entreprises (privées et publiques) des tâches qui ont été externalisées, ce qui ouvrirait le champ de l'entreprise aux personnes employées, leur garantirait de meilleures conditions de rémunération et de travail et leur offrirait éventuellement des possibilités d'évolution de carrière (formation professionnelle interne).
- Étudier la possibilité de réserver plusieurs postes de travail (selon la taille de l'entreprise) à des personnes en difficulté ou en cours d'insertion (comme pour les personnes en situation de handicap).
- Étendre les clauses d'insertion existant dans les marchés publics (qui ont fait la preuve de leur efficacité) aux délégations de services publics et aux marchés privés (ex : entreprises travaillant sur la construction du Grand Stade avec 5% de salariés en situation d'insertion).
- S'appuyer sur les acteurs parapublics pour organiser le recrutement dans certaines grosses opérations qui ont pour objectif le retour à l'emploi des personnes en insertion (ex : chantier Part Dieu).

3.2. Améliorer la formation et l'orientation initiale, en particulier l'orientation vers des filières et métiers à fort potentiel d'emploi

« L'insertion professionnelle dans certaines voies n'existe pas ou presque. »

« S'il n'y a pas de formation de jeunes pour la chimie, les employeurs ne trouveront pas d'ouvriers. »

Extraits de l'enquête qualitative

- **Valoriser les filières professionnelles actuellement en sous-effectif** (informatique, logistique, services à la personne, nettoyage, restauration, énergie, bâtiment...) par bassins d'emploi. Le répertoire de ces filières existe mais n'est pas assez mis en valeur auprès des jeunes au cours de leur cursus scolaire. Il s'agit en particulier d'améliorer les discours sur les métiers techniques et les filières professionnelles, en communiquant mieux sur leurs réalités (débouchés, rémunérations).

Ex : développer une campagne d'affichage qui irait à l'encontre des clichés « Gérard, 30 ans, logisticien, 2000€/mois ».

- **Associer plus étroitement les entreprises à la conception des offres de formation, voire à leur mise en œuvre**, pour éviter que des promotions entières se retrouvent en inadéquation avec les besoins réels des entreprises. Ex : dans les filières de l'environnement, proposer des spécialisations opérationnelles. Dans le cas des entreprises de la chimie, Interfora assurait la formation des conducteurs d'appareil, or aujourd'hui ce n'est plus le cas et il manque de personnel formé.

- Développer **les contrats d'apprentissage**, notamment ceux s'adressant aux faibles niveaux de qualifications.

- Mieux comprendre les logiques de **parcours professionnels** et offrir des perspectives d'évolution qui font parfois défaut dans l'économie de proximité. Étudier à cette fin comment mieux la connecter avec l'économie productive (exemple : concierge d'HLM > concierge d'entreprise > responsable des approvisionnements > etc.).

- **Former les enseignants et les équipes pédagogiques à l'insertion professionnelle et à la recherche d'emploi**, en rapprochant notamment équipes pédagogiques et Chambres consulaires ou organisations professionnelles (cf. partie 4 : Développer des stratégies de coopération sur le territoire à tous les niveaux).

- Rendre visibles les **manifestations événementielles** d'employeurs et les coordonner pour mieux faire connaître les métiers. Ex : agenda partagé entre événements type mondial des métiers, journées portes ouvertes, etc.

Pour aller en ce sens le Conseil de développement considère **que le Grand Lyon**, qui n'a pas compétence en matière d'offre de formation, devrait s'assigner comme **responsabilité d'être porteur des besoins tant des entreprises que des publics**.

Il s'agit donc de mettre l'accent sur les besoins insatisfaits dans les territoires et sur leur meilleure articulation avec l'offre de formation, de la Région notamment mais aussi des milieux professionnels (lien avec les OPCA notamment).

Certes des dispositifs ou organismes d'intermédiation - notamment les Maisons de l'Emploi et de la Formation (MDEF) ou les Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) - existent déjà pour certains publics (jeunes, demandeurs éloignés de l'emploi...) en certains lieux. Mais leurs missions restent encore trop spécifiques et surtout territorialement ni exhaustives (cf. les MDEF qui ne concernent que certaines communes) ni toujours pertinentes (cf. les découpages des trois CTEF qui concernent le Grand Lyon et au-delà).

Il y a donc **nécessité qu'une meilleure articulation entre offre et demande de formation** (ce qui ne signifie pas « adéquation » ce qui serait trop réducteur) **sur l'aire du Grand Lyon, s'organise d'une manière plus cohérente, tant du côté de l'offre de la part de la Région, que de celui de la demande de la part du Grand Lyon.** Et ceci y compris territorialement, **le rôle des Conférences locales des Maires** pouvant être à cet égard considéré.

3.3 Mieux orienter les moyens dédiés à la formation professionnelle et à l'insertion et améliorer leur efficacité, en particulier pour les formations des personnes les plus éloignées de l'emploi.

- Privilégier un fléchage pertinent des crédits formation aux populations en ayant le plus besoin à une augmentation des enveloppes dédiées à la formation.
- Adapter les pédagogies aux difficultés des personnes, s'appuyer sur leurs compétences pour s'en servir de tremplin vers l'emploi et les sensibiliser aux nouvelles sources de recherche d'emploi, à l'importance de la présentation, etc.
- Développer et systématiser **les parcours de la 2^e chance**, à l'image de ce qu'ont déjà engagé les écoles de la 2^{ème} chance. A cette fin, davantage mettre en réseau les professionnels, le monde associatif et les acteurs qui accompagnent ces personnes les plus en décrochage.
- Poursuivre les initiatives permettant de favoriser la mobilité comme la Plateforme Mobilité Emploi Insertion qui propose une offre adaptée aux publics en insertion qui ont des horaires atypiques, des contrats de travail éclatés... Ex : service de transport micro collectif, location de véhicules à tarifs sociaux, pratique du vélo école, etc.

3.4 Simplifier, améliorer la cohérence et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement à la recherche d'emploi existants

« J'ai rencontré quelqu'un [Pôle Emploi], je lui ai parlé de mon projet sans même parler de financement, et cette personne m'a tenu un discours très négatif sur mes chances d'être prise dans cette formation »

Extraits de l'enquête qualitative

- **Mettre en cohérence tous les acteurs concernés qui sont dispersés sur ce secteur.** Rechercher l'efficacité de l'action en s'appuyant sur les guichets existants (CIO, Fongecif, missions locale, Maison de l'emploi, associations.....) et permettre à ces différents acteurs de mieux se connaître afin que chacun renvoie sur le bon interlocuteur les personnes demandeuses d'information.
- L'insécurité des acteurs de l'insertion, due en partie à un système de co-financement généralisé, souvent fragile dans la durée et désordonné, fait qu'ils passent plus de temps à chercher des financements qu'à accompagner les personnes en insertion !
- Développer des dispositifs locaux dédiés.
- Soutenir les associations d'accompagnement et d'insertion – un des atouts du Grand Lyon- et leur financement local, départemental, régional, national et européen via leurs structures de pilotage.
- Soutenir les dispositifs qui aident les personnes à être autonomes dans leur recherche d'emploi (structures d'insertion par l'activité économique).
- Multiplier les expériences de parrainage et intégrer cette pratique dans les dispositifs je dirais plutôt pilotés par les missions locales, la Maison de l'Emploi, le PLIE (Plan local pour

l'Insertion et l'Emploi) de Lyon, le PLIE Uni-Est et le Département (via les associations), et Pôle Emploi.

→ **La mise en place de la future Métropole de Lyon** devrait être l'occasion de ces mises en cohérence, à travers la mise en place d'un pôle « insertion » qui mette en synergie les compétences issues du Conseil Général et du Grand Lyon et des municipalités.

PARTIE 4. POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DAVANTAGE PORTEUR DE SENS ET DE VALEURS ; CHANGER DE PARADIGME

4.1. Passer de la compétition à la coopération à tous niveaux

Constats liminaires et enjeux

- Le territoire du Grand Lyon compte 5 pôles de compétitivité, qui présentent un bilan positif (même si difficilement quantifiable) en matière de maintien et création d'activités et d'emplois dans l'agglomération.
- Les pratiques de coopération mises en œuvre entre acteurs sont une des clés de réussite, elles devraient être encouragées voire généralisées aux autres secteurs de l'économie.
- Les rapprochements entre entreprises, et plus largement entre acteurs présents sur le territoire, permettent un meilleur ancrage sur le territoire, une meilleure résistance face à la crise, une meilleure adéquation entre offre (de formation, d'accompagnements, etc.) et besoins, etc.
- Ils doivent aussi permettre de mutualiser, mettre en commun les ressources, mieux accompagner le développement....La mise en réseau, la chaîne d'acteurs est indispensable à la création et à l'innovation.

a. Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises tout au long du cycle de vie

En amont

- Avant la création (idée, projet, créativité, innovation), à la création, en phase de développement, croissance, au moment d'une transmission, rachat fusion, mise en bourse.
- Favoriser des espaces de partage pour se retrouver avant la création d'entreprises (ateliers) : Lyon ville de l'entrepreneuriat (LVE), Lyon ville de la créativité (GLEE).

En aval de la création d'entreprises (enjeu de la pérennisation : « passer de l'homme-orchestre à l'homme-chef d'orchestre » ; « passer la barre des 3-4 ans »)

- Créer plus de pépinières d'entreprises capables d'accueillir et accompagner les jeunes entrepreneurs.
- Renforcer et valoriser les initiatives d'accompagnement à la création d'entreprises (ex : Fondation FACE, réseau Entreprendre...).
- Renforcer le rôle facilitateur joué par la collectivité (gestion du foncier, logistique, transport, etc.).
- Prolonger le travail engagé par le Grand Lyon avec l'Union Régionale des SCOP et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, en matière de reprise de sites, notamment par les salariés.

Renforcer les capacités d'ingénierie financière notamment pour les très petites entreprises (TPE), par mutualisation ou accompagnement d'organismes spécialisés, chambres consulaires etc.

b. Favoriser les liens entre acteurs à toutes les étapes de la vie

Ces liens peuvent se construire à des périodes différentes (scolarité, vie professionnelle, militante) et dans des espaces / cercles différents (établissement d'enseignement supérieur, organismes d'insertion, entreprises, associations, institutions, collectivités, etc.).

- Favoriser liens enseignement supérieur/ entreprises (enjeu de la création d'activité : seuls 6% des créateurs d'entreprises sont des jeunes diplômés).
- Participer à la réflexion de nouvelles formes d'entreprendre, associant une diversité d'acteurs (exemple des Ateliers de l'Entrepreneuriat social de l'Université catholique de Lyon).
- Revaloriser l'entreprise, envisager une initiation à la vie économique dès le collège.

c. Mettre en synergie certaines activités et innover dans leur organisation en lien avec les territoires environnants pour favoriser leur développement

- Favoriser le développement des **clusters**, y compris dans les secteurs **hors filières d'excellence**.

Ex : développer un cluster dans le bâtiment pourrait faciliter les réponses groupées aux appels d'offre et encourager la qualité énergétique des bâtiments. Créer un cluster pour réunir les métiers relatifs à la bijouterie, la santé, les métiers d'arts.

- Développer les interfaces entre filières
- Développer des **pôles territoriaux de coopération économique comme l'a initié le laboratoire ESS avec la région Rhône Alpes**, pour regrouper, sur un territoire donné, des initiatives, des entreprises et des réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation. L'intérêt étant de mettre en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.
- Soutenir les **innovations organisationnelles et managériales**, permettant une mutualisation des ressources entre entreprises. Ex : DRH de zones, coopératives d'activités, groupements d'employeurs insertions et qualifications.
- Répertorier les acteurs et favoriser les mises en réseau d'acteurs économiques de petite taille Dans une logique de mutualisation + travail collaboratif (comme dans le cas de réponse aux appels d'offre (exemple du Réseau Appel).
- Développer **les clubs d'entreprises dans les zones d'activités** (comme c'est le cas de Vaulx en Velin).
- Recenser, imaginer et évaluer les expériences de **nouveaux modèles d'organisation de l'activité** : centres partagés, mises à disposition de salariés (entreprise Modèle), espaces de co-working. Ex : Club Melchior, lieu de réflexion autour du "travailler mieux autrement" qui s'interroge sur les enjeux et méthodes pour faire émerger de nouveaux modes d'organisation du travail. Exemple du projet de Charly sur les espaces de travail collaboratif.
- **Favoriser les partenariats entreprises-associations**, sous forme par exemple de parrainages, à l'image de ce que proposent les « Ateliers de l'entrepreneuriat humaniste », lancés par l'Université Catholique

➔ **Au final, le CdD insiste sur l'importance du changement culturel qui vise à donner une plus beaucoup plus grande place à une culture coopérative plutôt qu'à la compétition généralisée.**

4.2. Pour des acteurs économiques et sociaux davantage « citoyens » !

Constats liminaires :

- La « citoyenneté d'entreprise » concerne l'entreprise, sous toutes ses formes, quel que soit son statut. En ce sens l'ESS et économie traditionnelle ne doivent pas être opposées.
- Au-delà des entreprises et associations, la citoyenneté et la responsabilité sociale concernent également les acteurs publics, en tant qu'employeurs d'une part, et en tant qu'acteurs du développement de l'agglomération, d'autre part.

a. Encourager le développement des démarches de « responsabilité citoyenne » dans les entreprises en général et établir un recueil de bonnes pratiques

- Le Conseil de développement souligne l'importance de la bonne gouvernance et du dialogue social dans les pratiques des entreprises **au-delà des labels** (ESS, Responsabilité sociale d'entreprise, développement durable, etc.).
- Il n'y a pas de « citoyenneté de l'entreprise » sans d'abord une « citoyenneté dans l'entreprise ». Au-delà d'un nécessaire respect plein et entier du droit du travail, il existe une marge de progression importante : en particulier, des représentants des salariés gagneraient à être davantage associés aux projets.
- Développer à la fois le dialogue social à l'intérieur des entreprises, la responsabilité vis-à-vis des consommateurs en matière de développement durable, et la responsabilité envers le territoire dans lequel est implantée l'entreprise.

b. Mieux connaître et faire connaître le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et promouvoir ses valeurs tout en reconnaissant qu'elles peuvent être partagées par de nombreuses entreprises d'autres secteurs de l'économie

- Soutenir et améliorer la visibilité des formes d'entreprises qui sont les plus porteuses de valeurs, par exemple les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), SCOP (Société coopérative), coopératives d'activités, etc. (le champ des entreprises labellisées ESS est très divers).
- Valoriser davantage les initiatives des entreprises qui s'engagent, notamment les initiatives visant à établir des passerelles entre les entreprises et les personnes en situation de précarité (ex : Fondation FACE), et celles visant à accompagner les créateurs d'entreprises (ex : réseau Entreprendre).
- Favoriser la création de **passerelles** entre l'ESS et l'économie traditionnelle dans une logique d'échanges réciproques de bonnes pratiques dans le champ de l'éthique et de la responsabilité sociale.

c. Soutenir l'épargne participative, de proximité

80% de l'emploi se concentre dans des entreprises de moins de 20 salariés tandis que le capital est détenu à 80% par les entreprises de plus de 100 et 200 salariés.

- enjeu fort autour de l'ingénierie financière, pour permettre aux PME et TPE de se développer (au-delà des réseaux Entreprendre, France Active...).

Pour mieux mobiliser l'épargne de proximité en faveur des PME, il serait utile de mieux connaître les **valeurs** auxquelles sont attachés les épargnants pour mieux les partager avec les entreprises

- enjeu qui concerne les entrepreneurs, les actionnaires du territoire, les acteurs bancaires et les acteurs publics, mais aussi les citoyens qui peuvent s'impliquer par le biais de l'épargne participative ou de proximité.

- nécessité de changer les pratiques et innover sur cette question, et pour cela lever certaines hostilités.

- valoriser ou participer aux projets de banques éthiques et coopératives, telles que la Nef qui offre la possibilité aux épargnants de territorialiser leur épargne pour soutenir le lancement d'activités, de projets dans leur territoire.

4.3 Une gouvernance mobilisant tous les leviers pour mieux accompagner les transformations à l'œuvre

a. Une réelle coopération entre collectivités locales en matière de développement économique

➔ Nécessité de **mieux comprendre qui fait quoi**, aussi bien pour les entreprises que pour les citoyens entre les différents échelons.

- Clarifier les relations entre **la Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon** (future Métropole) et afficher leurs complémentarités en matière de développement économique, sans préjuger de ce qui sera inscrit dans la loi actuellement soumise au Parlement.

- Renforcer le partenariat entre le **Grand Lyon et les communes** (enjeu de proximité) et valoriser à cette fin l'échelle intermédiaire des **Conférences locales des maires**.

Poursuivre le travail engagé par le Grand Lyon au niveau des Conférences locales des maires dans lesquels des réseaux territoriaux « développement économique, emploi, formation, insertion » se sont constitués : **pourquoi pas un schéma de développement économique territorial** qui se déclinerait à l'échelle de l'agglomération et des Conférences Locales des Maires ? (cf. propositions en partie 2).

- Saisir l'opportunité de la **mise en place de la Métropole de Lyon** pour favoriser les complémentarités entre politiques publiques : développement éco, développement urbain, emploi, insertion, formation, transports, etc., et mettre en œuvre la proposition de schéma de développement économique territorial à l'échelle de la métropole et des territoires qui la composent.

- Renforcer la coopération avec les autres agglomérations du **Pôle métropolitain** (Saint Etienne Métropole, Vienn'agglomération, CAPI). Le CdD suggère notamment qu'une nouvelle étape soit franchie en terme de synergies entre les pôles de compétitivité et filières d'excellence de ces différents territoires. Il paraîtrait également intéressant d'aborder les enjeux de l'économie de proximité et circulaire à l'échelle du pôle métropolitain.

- L'État, partenaire incontournable doit également continuer à être associé.

- Plus généralement, les collectivités locales sont légitimes pour impulser des dynamiques partenariales larges, notamment autour des grands projets : systématiser des **pratiques de**

rencontres pluri-partenariales entre collectivités/État et entreprises lors de grands projets (type G8 de Strasbourg).

b. Le Grand Lyon : acteur de l'accompagnement des entreprises, de la veille et de la prospective

Le Conseil de développement en appelle à une exemplarité du Grand Lyon en matière de responsabilité sociale, ainsi qu'à l'utilisation par celui-ci de tous les leviers à sa disposition pour mieux faire connaître et encourager les bonnes pratiques dans l'agglomération.

> Veille et prospective

- mieux accompagner les mutations à l'œuvre (pratiques coopératives, changements dans les rapports sociaux, etc.).
- **rendre ces ressources accessibles au plus grand nombre.** Exemple de thématiques d'intérêt : devenir des petits commerces, identification de l'origine des capitaux et investissements.
- nécessité de faire de la prospective t économique.

> Partenariat dans l'accompagnement des entreprises aux cotés des autres acteurs

- participer au repérage des besoins en formation, aux actions d'insertion.
- participer et continuer à soutenir les expérimentations innovantes des entreprises du territoire.
- intervention dans l'immobilier en tant que de besoin.
- etc.

> Le Grand Lyon en tant qu'initiateur - aiguillon - incubateur

- répondre aux besoins des salariés habitant le Grand Lyon et qui vivent l'évolution des formes du travail et notamment dans sa dimension temporelle (travail à domicile, travail nomade, horaires décalés, etc.).
- proposer encore plus d'expérimentations comme les espaces de co-working, transports en commun adaptés avec nouveaux horaires.
- faire preuve d'exemplarité en tant qu'employeur (achat local, de proximité) - avant de poser des contraintes aux autres. Le Grand Lyon doit être « irréprochable ».
- les bonnes pratiques existent partout : recenser les bonnes pratiques et favoriser les espaces de diffusion de ces bonnes pratiques entre les entreprises.
- l'animation sur le territoire pourrait inclure la dimension de responsabilité sociale d'entreprise.

c. Attentes à l'égard du GLEE (qui associe le Grand Lyon, les acteurs économiques, universitaires), et association des partenaires sociaux

La gouvernance économique d'ensemble au niveau de l'agglomération mériterait d'être approfondie. Le dispositif Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise (GLEE) réunissant élus, entreprises et universités a fait preuve de son efficacité. Une grande partie des préconisations de cette contribution concerne non seulement le Grand Lyon (DGDEI et autres services tels que la prospective, le développement urbain), mais aussi le GLEE.

C'est ainsi que le CdD se propose d'**interpeller le GLEE** sur le développement de l'économie de proximité et l'organisation de son **articulation** avec l'économie productive (ou que le GLEE s'empare de ce sujet).

Il propose que le GLEE examine de quelle manière, sur un tel objectif et sur d'autres objectifs ciblés, on pourrait associer un certain nombre d'acteurs notamment les partenaires sociaux.

Une participation des partenaires sociaux et des milieux associatifs, telle que mise en œuvre dans des démarches type Grenelle de l'environnement, paraît en effet nécessaire pour que tous les points de vue puissent s'exprimer et tous les acteurs concernés se sentir parties prenantes des transformations, voire mutations, à opérer en matière de développement économique si l'on veut ne pas en rester à une conception étroite de celui-ci.

Ainsi, il pourrait être envisagé une démarche en direction des partenaires sociaux avec deux volets :

- Un premier volet d'ouverture ciblée, sur certains thèmes spécifiques du GLEE.
- Un deuxième volet basé sur le principe de rencontres annuelles élargies à situer dès lors au niveau du pôle métropolitain "afin de promouvoir une culture de l'apprentissage collectif" (*Comme il avait été déjà proposé en juin 2011 dans la Contribution sur le projet de constitution d'un pôle métropolitain en région lyonnaise par les quatre Conseils de développement concernés, page 9*). Les représentants de l'État, notamment la DIRECCTE, pourraient aussi participer à de telles rencontres

Le Conseil de développement souligne l'importance, voire l'urgence, qu'il y aurait pour le Grand Lyon et la future Métropole à s'engager dans une telle perspective dont les modalités de mise en œuvre restent à concrétiser.

Une telle proposition lui paraît en tout cas pleinement cohérente tant avec les aspirations décelées dans la société civile à l'occasion de l'enquête menée qu'avec les réflexions partagées durant les travaux organisés en son sein pour la réponse à la saisine qui lui a été faite.

Annexes

LISTE DES PARTICIPANTS

► Membres du Groupe de pilotage

- Hervé CHAINE
- Jean FREBAULT, Président du Conseil de Développement du Grand Lyon
- Lahcène MESSAHLI,
- Paul RAVEAUD
- Hélène ROCHE

► Membres du Groupe de travail

- Marie-Pierre ANDRE, UCIL - CIL du Point-du-jour
- Laurent BALAS, ARAVIS (Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale)
- Pierre BARNAVON
- Louis-Marie BLANCHARD, District Solidaire
- Virginie BRUNOT D'ANTERROCHES
- Hervé CHAINE, EGIS
- Christophe CHAIZE, KEOLIS
- Jean CHAMBON, Lones et Coteaux du Rhone
- Denis COLONGO, CRESS RA (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes)
- Anne DE CHAMBOST, ATD Quart Monde
- Jean-Paul DUMONTIER, Lyon 2100
- Denis EYRAUD, UCIL-CIL Renaissance du Grand Lyon
- Jean FREBAULT, Président du Conseil de Développement du Grand Lyon
- Marie-Cécile GALLAND
- Alain GARCIA, FAEZA
- Pierre GRANDJEAN, ADAI 69 (Association départementale des Associations Intermédiaires d'insertion)
- Henri JACOT
- Jean- Paul JACQUET, Les Portes Sud
- Bruno LACHNITT, MRIE
- Denis LANGLET,
- Alain LAPIERRE, Alain Lapierre Consulting
- Didier LATAPIE, Chambre des Métiers du Rhône
- Olivier LUISETTI, MEDEF Lyon-Rhône
- Ronan MAHEO, Jeune Chambre Économique
- Christian MAZUC
- Lahcène MESSAHLI, AWAL Grand Lyon
- Yves MINSSIEUX, SNC St Pierre - CIC
- François-Xavier PATROUILLARD, Groupe CESI
- Pierre PEILLON
- Lilian PELLEGRINO, District Solidaire
- Rémy PETIOT, U2R2A2 (Union des Urbanistes de la Région Rhône-Alpes-Auvergne)
- Georges POTHIN, EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
- Paul RAVEAUD, Réseau Démocratie & Politique
- Hélène ROCHE,
- Pierre-Jean ROZET, Union Départementale CGT
- Camille SIMONET, CDIFF (Centre départemental d'Information de documentation des Femmes et des Familles)
- Philippe TIBERGHIEU, UNIS-CITE
- Marie Françoise VILLARD
- Jacques WELKER, Les Ateliers de la Gouvernance

► Groupe projet

- Nathalie FABRE, Mission Participation citoyenne - DPDP
- Emmanuelle GUEUGNEAU, Mission Participation citoyenne - DPDP
- Caroline RICHEMONT, Pôle Marketing Public, DPDP
- Guillaume LAIGLE, DGDEI
- Florent CHANTE, DGDEI
- Alain BLUM, DGDEI
- Émilie CHESNEAU, DGDEI
- Alban DERRIEN, DGDEI

- Vincent COUTURIER, Agence d'urbanisme
- Sophie-Anne CARROLAGGI, Agence d'urbanisme

- Lauriane GARCIA, Cabinet Arènes
- Etienne BALLAN, Cabinet Arènes

- Julien CASALS, Nova7.
- Boris CHABANEL, Nova7
- Mathieu BOURY, Nova7
- Claire GERVAIS, Nova7

► Intervenants

Groupe de Travail du 31/01/2013

- Dounia BESSON, Vice-présidente du Grand Lyon, chargée de l'insertion, de l'emploi et de l'économie solidaire
- David KIMELFELD, Vice-président chargé du développement économique ;
- Vincent COUTURIER, responsable Économie et développement local de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie, Agence d'urbanisme ;
- Guillaume LAIGLE, Directeur des Services aux Entreprises au sein de la Délégation générale au développement économique et international du Grand Lyon.

Groupe de Travail du 09/04/2013

- Dounia BESSON, Vice-présidente du Grand Lyon, chargée de l'insertion, de l'emploi et de l'économie solidaire
- Bruno LEBUHOTEL, conseiller communautaire délégué à l'économie sociale, Président de la Commission économique du Grand Lyon
- Pierre MILLET, SITL, repreneur de Brandt à Gerland
- Laurence DUCROT, gérante de Cabestan, coopérative d'activités dans le secteur du bâtiment
- Christian MATHEU, administrateur de la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE) Grand Lyon
- Marc SUCHON, représentant de la CGT

Groupe de Travail du 04/06/2013

- Nicolas MILLET, directeur Développement industriel et territorial, CCI de Lyon
- Bernard FONTANEL, Président du MEDEF Lyon-Rhône
- Boris CHABANEL, Nova7, en charge d'une étude sur « l'économie de proximité, une autre piste pour développer l'emploi » commanditée par le Grand Lyon -DPDP
- Cyril KRETZSCHMAR, conseiller délégué à la nouvelle économie, aux nouveaux emplois, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire à la Région Rhône-Alpes, accompagné de sa chargée de mission Coralie ECHINARD
- Didier LATAPIE, rapporteur de la commission économique, Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat de Lyon
- Laurent BALAS, directeur d'Aravis, Agence Rhône-Alpes pour l'amélioration des conditions de travail

Groupe de Travail du 09/07/2013

- Alain BLUM, DGDEI, Mission développement économique Solidaire
- Vincent BELEY, Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon.
- Laurent BALAS, Directeur de l'Agence Rhône-Alpes pour l'amélioration des conditions de travail (ARAVIS).
- Emmanuel RIQUELME, Président du Réseau APPEL des éco-entreprises.
- Olivier FRÉROT, Vice-recteur de l'Université Catholique de Lyon.
- Jean-Marc DE BONI, Président directoire de la Nef, société coopérative de finances solidaires.

COURRIER DE SAISINE DES VICE-PRÉSIDENTS

David KIMELFELD
VICE-PRESIDENT
CHARGE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Lyon, le 17 septembre 2012

Dounia BESSON
VICE-PRESIDENTE
CHARGE DE L'INSERTION, DE L'EMPLOI ET DE
L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Bruno LEBUHOTEL
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

A l'attention de :

Jean FREBAULT, Président du Conseil de
développement du Grand Lyon

Objet : Saisine du Conseil de développement sur le développement économique de l'agglomération lyonnaise

Monsieur le Président,

Le Grand Lyon est un acteur majeur du développement économique de l'agglomération notamment par le pilotage et le financement de projets innovants et le soutien aux entreprises. Les objectifs de la stratégie du plan de mandat 2008-2014 se déclinent en 3 axes :

- Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire,
- Réaliser des grands projets structurants,
- Développer le rayonnement international de la métropole.

Un certain nombre d'initiatives ont déjà été entreprises par le Conseil de développement pour réfléchir au développement économique de l'agglomération : l'organisation de séances information-débat, une contribution au plan de mandat soulignant la nécessité de « consolider et diversifier la stratégie de développement économique en s'appuyant notamment sur le tissu des PME de la métropole » (octobre 2008), ou la contribution de l'inter-Conseil de Développement sur la construction métropolitaine (juin 2011).

Pour autant, la Communauté urbaine souhaiterait mieux connaître la perception et les représentations qu'ont les citoyens Grand Lyonnais de ses choix de développement économique sur le territoire, notamment en matière de soutien aux initiatives et d'encouragement à l'économie sociale et solidaire, et identifier d'éventuelles attentes qui pourraient se traduire par des actions concrètes et/ou par des inflexions de sa politique de développement économique.

Nous tenons à vous exposer par le présent courrier les objectifs, la démarche proposée et le calendrier de cette saisine.

Objectifs

L'objet de cette saisine consiste à identifier et analyser les représentations et perceptions que les Grands Lyonnais se font du développement économique de l'agglomération selon trois axes de questionnement prioritaires :

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la communauté urbaine de Lyon
Direction Générale
Direction de la Prospective et du Dialogue Public
20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com

communauté urbaine
GRAND LYON

- Les impacts des choix de développement économique sur le quotidien des habitants,
- L'ancrage territorial, les centralités économiques du Grand Lyon et le poids de l'économie de proximité
- Les effets de la crise sur l'économie locale, l'emploi et la solidarité, tels qu'ils sont ressentis par les habitants.

Le Conseil de développement est sollicité pour produire une réflexion et formuler des propositions - préconisations qui s'appuieront à la fois sur une analyse des perceptions et représentations des Grand lyonnais et sur un dialogue avec les acteurs publics et privés du développement économique et social.

Démarche de travail

Nous vous proposons qu'un groupe de travail « Développement économique » soit constitué, qui pourrait être composé de 15 à 20 personnes, représentant la diversité des membres du Conseil de développement. Ses membres devront être présents et actifs sur l'ensemble de la démarche.

1ère étape : une formation sera proposée à l'automne 2012 aux membres du groupe de travail pour leur permettre de s'approprier les grandes caractéristiques du développement économique lyonnais et les choix stratégiques du Grand Lyon en la matière, notamment l'impact de l'économie de proximité pour les Grands Lyonnais.

2^{ème} étape : le groupe de travail identifiera les thématiques et questionnements à aborder auprès des Grands lyonnais, à partir desquels un prestataire spécialisé, piloté par la Direction de la Prospective et du Dialogue Public, élaborera un dispositif méthodologique à mettre en œuvre (enquête qualitative, quantitative, focus groups, etc.).

3^{ème} étape : Le prestataire présentera les résultats de cette démarche de recueil de perceptions et représentations au groupe de travail du Conseil de développement. Celui-ci en tirera une première analyse.

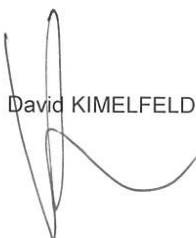
Ces deux étapes se dérouleront pendant l'hiver 2012-2013

4^{ème} étape : au printemps 2013, le groupe de travail procédera à une série d'auditions de parties prenantes (élus, acteurs économiques, experts, etc.) afin de mettre en débat ces résultats avec des éclairages variés. Sur la base de ces échanges, le groupe de travail pourra élaborer collectivement une « contribution » et proposer des préconisations à l'attention des élus et services du Grand Lyon..

5^{ème} étape : la contribution élaborée par le groupe de travail sera présentée, débattue et adoptée en séance plénière avant transmission aux élus concernés.

A la suite de cette présentation, une seconde saisine pourra être envisagée afin d'approfondir une des pistes de réflexion qui aura été mise en lumière dans la contribution.

David KIMELFELD



Dounia BESSON



Bruno LEBUHOTEL





conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

Les Grand Lyonnais et l'économie *Synthèse des enseignements clés des enquêtes quantitative et qualitative*

Enquêtes co-pilotées par le Conseil de développement du Grand Lyon, la
Mission Participation citoyenne et le Pôle Marketing public de la DPDP
Réalisées par le cabinet Nova7

MAI 2013

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE RÉALISÉE

En septembre dernier, le Conseil de développement du Grand Lyon a été saisi par les élus pour conduire une réflexion sur le thème de l'économie, en identifiant des attentes pouvant se traduire par des actions concrètes et/ou par des inflexions de la politique de développement économique du Grand Lyon.

Pour conduire sa réflexion et formuler ses préconisations, le Conseil de développement a choisi de s'appuyer sur une analyse des connaissances et représentations des citoyens Grand Lyonnais. Aussi fallait-il pouvoir disposer d'éléments sur les perceptions des habitants concernant la situation économique de leur territoire et sur les enjeux qu'ils jugent prioritaires. C'est dans ce but que le Conseil de développement a confié au Pôle Marketing de la DPDP du Grand Lyon et son prestataire Nova7, la réalisation d'une étude en deux volets :

- Une enquête quantitative, auprès d'un échantillon statistiquement représentatif de 1000 habitants du territoire.
- Une enquête qualitative, auprès d'une quinzaine de personnes en situation de précarité interviewées dans le cadre d'entretiens individuels semi-directifs, la thématique de la précarité ayant été identifiée comme particulièrement importante par les membres du Conseil de Développement.

Au terme d'une réflexion collective animée par le cabinet Arènes dans le cadre des séances de travail préparatoires (avec le Conseil de développement puis avec son Comité de pilotage), trois grandes thématiques ont été retenues par les membres du Conseil de développement :

- Les perceptions des Grand Lyonnais concernant la dynamique économique de l'agglomération
- Les perceptions des Grand Lyonnais de leur propre situation
- Les attentes des Grand Lyonnais en matière de politique économique

Principes méthodologiques

L'enquête quantitative a été réalisée auprès d'un échantillon statistiquement représentatif de 1000 habitants du Grand Lyon âgés de 18 ans et plus, interviewés au lieu de leur domicile, entre le 25 mars et le 17 avril 2013.

L'enquête qualitative auprès des personnes en situation de précarité a été réalisée auprès d'un échantillon de 15 personnes, permettant d'appréhender la diversité des situations de précarité (chômage de longue durée, famille monoparentale avec temps partiel subi, jeunes avec difficultés d'insertion, retraités disposant de très faibles revenus, etc.). Les entretiens, de type semi-directif, ont été conduits par un binôme de consultants Nova7 ; d'une durée moyenne d'1h30, ils se sont déroulés dans les locaux de Nova7, entre le 11 et le 22 avril 2013.

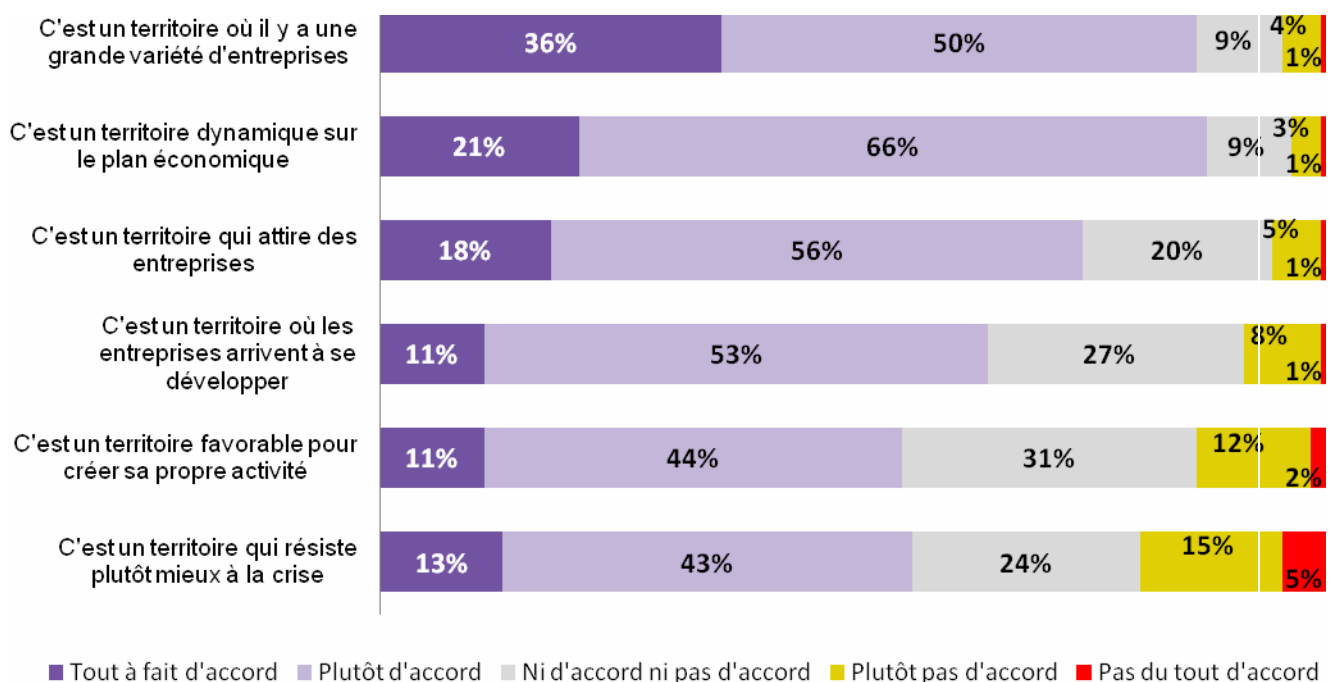
Le questionnaire et le guide d'entretien de ces deux enquêtes ont été rédigés par Nova7 et validés par le Comité de pilotage, en s'appuyant sur les questionnements identifiés comme prioritaires par les membres du Conseil de développement lors des séances de travail préparatoires.

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS

Un territoire dont la situation économique est plutôt favorable

L'étude révèle des perceptions globalement positives de la situation économique du territoire :

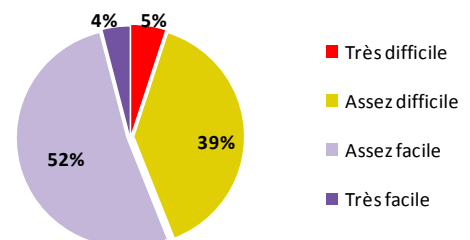
- Une grande majorité d'habitants considèrent que le territoire du Grand Lyon est doté d'un tissu diversifié d'entreprises (86 % des habitants), dynamique (87 %) et attractif (74 %) sur le plan économique.
- A une plus courte majorité, les habitants considèrent ce territoire comme un facilitateur du développement des entreprises (63 % d'entre eux estiment que les entreprises arrivent à se développer sur ce territoire et 55 % qu'il s'agit d'un territoire favorable à la création d'entreprise).



Près d'un Grand Lyonnais sur deux dans une situation « difficile »

L'enquête révèle un clivage important de la population : une courte majorité d'habitants considèrent leur situation comme favorable, révélant une part importante (44 %) de Grands Lyonnais jugeant leur situation économique et financière personnelle difficile.

De votre situation économique ou financière personnelle, diriez-vous qu'elle est...



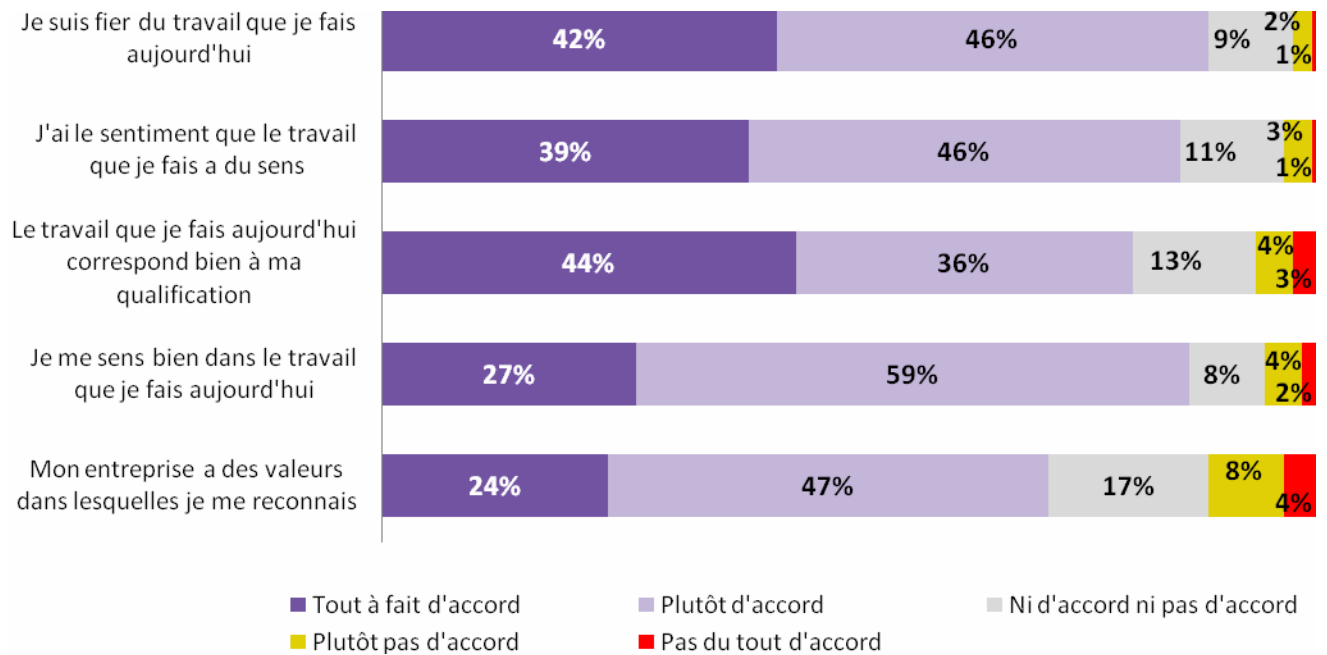
Pour éclairer ces difficultés, 21 % des habitants déclarent avoir connu, au cours des trois dernières années, une période de précarité (c'est-à-dire une situation de grande difficulté matérielle, à la suite

par exemple d'un licenciement, d'une séparation, d'une maladie). 11 % des habitants sont aujourd'hui dans une telle situation, chiffre correspondant à celui mesuré dans les enquêtes nationales sur ce thème.

Au final, 16 % se sentent véritablement exclus du développement de l'agglomération, sachant que ce sentiment est bien entendu très variable selon les catégories de répondants : les habitants en recherche d'emploi, les personnes au foyer, les retraités, les ouvriers et les non diplômés se sentant davantage exclus par rapport l'ensemble des habitants.

Des salariés fiers de leur travail et des entrepreneurs attachés au territoire

Les salariés sont globalement fiers de leur travail et ont le sentiment que leur travail a du sens.



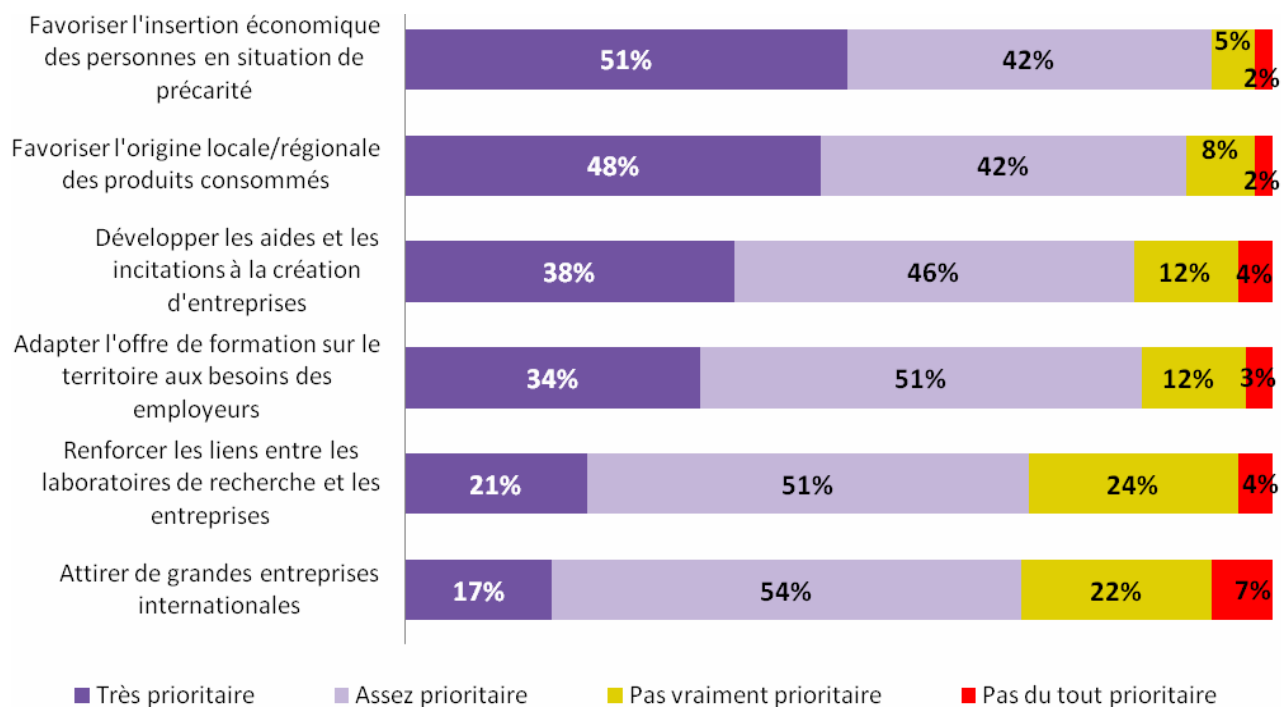
Cependant, plus d'1/3 d'entre eux se sentent de plus en plus mis sous pression dans leur travail. De leur côté, les entrepreneurs expriment un très vif attachement au territoire (9 sur 10 déclarent que c'est sur le territoire du Grand Lyon qu'ils ont envie d'exercer leur activité), l'accès aux compétences nécessaires à leur activité ressortant comme un atout clé de l'agglomération (seuls 6 % des dirigeants expriment des difficultés à recruter). Les entrepreneurs éprouvent toutefois des difficultés, au premier rang desquelles figurent le développement du portefeuille commercial (21 %) et le dégagement de bénéfices (18 %). Ces difficultés menacent la pérennité de leur activité pour 37 % des dirigeants.

La grande majorité des étudiants et des personnes à la recherche d'un emploi souhaitent trouver un emploi sur le territoire (respectivement 74 % et 73 %) et considèrent qu'ils ont davantage de chances de trouver du travail ici qu'ailleurs (respectivement 61 % et 75 %).

Politique économique : priorité à l'insertion et aux circuits courts

Les habitants du Grand Lyon font par ailleurs ressortir très nettement deux objectifs prioritaires en matière. L'insertion économique des personnes en situation de précarité (plus de la moitié des habitants considèrent qu'il s'agit d'un objectif très prioritaire), ce qui fait écho au sentiment de difficultés économiques personnelles largement diffusé sur le territoire (44 % des habitants du Grand Lyon) mais également à l'observation dans son entourage de personnes se trouvant aujourd'hui en situation de précarité (10 % des habitants du Grand Lyon se déclarent dans cette situation).

Le renforcement des circuits courts obtient des résultats comparables, ce qui peut s'expliquer par sa triple fonction de stimulation du tissu économique local, de contribution à la limitation des transports de marchandises et d'amélioration de la traçabilité des produits.



Deux autres objectifs sont considérés comme importants par les habitants :

- Le soutien à l'entrepreneuriat (plus d'1/3 des habitants le considèrent comme très prioritaire), ce qui renvoie à la fois au désir fortement diffusé parmi plusieurs catégories d'habitants de créer sa propre activité (33 % des chercheurs d'emploi, 24 % des étudiants, 19 % des salariés) et aux difficultés importantes exprimées par de nombreux entrepreneurs.
- L'adaptation de l'offre de formation du territoire aux besoins des employeurs ressort également comme un enjeu fort (plus d'1/3 des habitants le jugent très prioritaire), ce qui fait écho aux perceptions exprimées à la fois par les personnes en recherche d'emploi et les étudiants, qui la citent en effet comme leur préoccupation majeure en termes d'accès à l'emploi (55 % des personnes en recherche d'emploi et 45 % des étudiants craignent que leur formation initiale ne soit pas adaptée aux besoins des employeurs).

Les secteurs à développer : proximité et services à la personne

Les Grand Lyonnais mettent également l'accent sur deux activités à développer en priorité :

- Les activités de services à la personne et les services de proximité (commerce, artisanat...), qui arrivent largement en tête des activités à développer prioritairement, ce qui peut s'expliquer par des attentes que les habitants expriment ou ressentent en tant que consommateurs de ces services et/ou en tant que salariés ou entrepreneurs potentiels au sein de ces filières.
- L'industrie (chimie, textile) arrive en troisième position, ce qui montre qu'il est important pour les habitants que le Grand Lyon reste un territoire industriel.

Classement des priorités	Note obtenue en base 100
Activités de services à la personne (aide à domicile, garde d'enfants, assistance personnes âgées ou dépendantes,...)	100
Activités de services de proximité (commerce, artisanat...)	71,8
Activités industrielles (chimie, textile, ...)	56,8
Activités de services en général (commerce, transport, banque, assurances,...)	54,8
Activités liées aux secteurs de pointe (biotechnologies, numérique,...)	52,8
Activités du secteur culturel (spectacle vivant, cinéma, musée,...)	47,3
Activités touristiques (hôtellerie, restauration,...)	33,0
Activités de construction (bâtiment, travaux publics)	27,2

La construction, le tourisme, le secteur culturel et les secteurs de pointe (biotechs, numérique...) ressortent comme moins prioritaires, ce qui ne signifie pas nécessairement que le développement de ces activités n'est pas important pour les habitants. L'hypothèse peut en effet être faite qu'ils considèrent que ces activités sont naturellement dynamiques à Lyon, en lien avec l'histoire et le positionnement économique de la ville.

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Une situation économique vécue et perçue comme particulièrement difficile

D'une manière générale, les personnes interrogées témoignent d'une **dégradation de leur situation économique**, qu'il s'agisse de leur pouvoir d'achat ou de leurs perspectives d'emploi. La frustration et l'incertitude peuvent alors donner le sentiment d'une « vie au rabais », en suspens, fragile. Ce sentiment semble d'autant plus fort que les difficultés surviennent de façon inattendue et provoquent une chute dans l'échelle sociale.

Ce vécu difficile se double d'une **perception particulièrement pessimiste de l'avenir économique** du pays et de la capacité des pouvoirs publics à enrayer la tendance. L'horizon de la sortie de crise est invisible, tandis que le pouvoir central semble incapable de proposer un cap, ni même d'être en mesure d'engager des changements d'envergure. Dès lors, il semble évident que chacun doit compter sur ses seules forces et initiatives pour se relever.

Le territoire lyonnais semble mieux résister qu'ailleurs à la crise économique

Dans ce tableau d'ensemble, la situation économique de l'agglomération lyonnaise apparaît plus favorable qu'ailleurs. Un dynamisme économique dont le meilleur indicateur semble être la **multiplicité des projets d'aménagement**. Il semble à certains plus facile de trouver un emploi à Lyon que dans bon nombre de régions françaises.

Pour autant, le lien entre le dynamisme de l'économie lyonnaise et leur propre évolution professionnelle n'a, pour les personnes interrogées, rien d'automatique. Les trajectoires individuelles semblent en effet d'abord dépendre de **logiques sectorielles** : est-on positionné dans un secteur en déclin, saturé, en essor ?

Priorité à l'économie de proximité et au soutien à la création d'entreprises

Les interviews ont permis de relever de fortes attentes pour le développement de l'« économie de proximité », c'est-à-dire les activités tournées vers la demande locale. Ces attentes s'expriment au travers d'un discours sur la consommation et les politiques économiques relativement cohérent. Les intérêts de l'habitant consommateur, pour qui l'origine locale/régionale est un gage de qualité, rejoignent en effet ceux du travailleur/acteur économique : consommer ce que produisent les entreprises locales permet d'accéder à des produits de qualité et de préserver l'emploi sur le territoire.

En matière de politique publique, une des premières priorités identifiées par les personnes rencontrées est de **favoriser la création d'entreprise**. Celle-ci apparaît en effet comme un levier majeur pour la création d'emplois. A cet égard, il semble que des progrès sont encore possibles, en particulier pour accompagner le développement de l'entreprise après ses premiers temps d'existence. Plus généralement, le poids de la fiscalité apparaît comme un frein à l'entrepreneuriat et l'embauche.

Enfin, on peut mentionner des attentes, moins nombreuses, concernant l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, parce que le chômage reste une souffrance dont on souhaite sortir le plus vite possible, parce que la formation constitue souvent un précieux sésame pour rebondir professionnellement, et que de sérieux progrès restent à accomplir dans ce domaine. Pour ce qui concerne le rôle spécifique du **Grand Lyon**, s'il paraît logique pour les personnes interrogées qu'il intervienne en matière de développement économique, les contours et l'efficacité de son action semblent encore largement inconnus.



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

**Les études qualitatives et quantitatives « Les Grands lyonnais
et l'économie » sont disponibles
sur le site du Conseil de développement**

www.grandlyon.com/conseildedéveloppement



Coordination rédactionnelle :

Nathalie Fabre, Emmanuelle Gueugneau - Mission Participation citoyenne

Jean Frébault - Président du Conseil de développement

Hervé Chaine, Lahcène Messahli, Paul Raveaud, Hélène Roche et Henri Jacot

Direction de la Prospective et du Dialogue Public

Mission participation citoyenne

Courriel : conseildedéveloppement@grandlyon.org

Tél : 04 78 63 41 82

Web du Conseil de développement :

www.grandlyon.com/conseildedéveloppement